

## 1 – VISITEZ LE BIEN

---

Afin de pouvoir participer à la vente, **UNE VISITE DU BIEN EST OBLIGATOIRE.**

Nous vous remercions de bien vouloir cliquer sur « demande de visite » et sélectionner l'un des créneaux proposés.

En cas d'absence de créneau, nous reviendrons vers vous si une dernière visite est organisée.

## 2 – FAITES UNE PREMIERE OFFRE

---

Une fois la visite effectuée, vous recevrez un email vous invitant à déposer une offre en ligne, au prix de départ indiqué sur la fiche produit.

Veuillez cliquer sur « Commencer » dans le mail, afin de déposer votre offre.

Il vous sera dès lors, demandé de remplir un document d'offre au prix de départ ainsi que des justificatifs d'identité et financier.

**LE DOSSIER DEVRA ÊTRE DEPOSE ET COMPLET AU PLUS TARD LE 25 MARS 2022 A 18 H.**

## 3 – PARTICIPEZ AUX ENCHERES

---

Si votre dossier est complet vous serez autorisé à participer à la vente.

Prenez bien connaissance des éléments suivants :

- Minimum d'augmentation : inscrit sur la fiche produit
- Date et heure de fin de vente, et système d'enchère glissante
- Enchère automatique

**S'agissant d'une mise en concurrence en ligne, placer la meilleure offre ne vous assure pas de remporter le bien. Le Vendeur reste libre de choisir l'acquéreur sur la base de critères multiples : prix, conditions suspensives, projet, etc...**

## 4 – FINALISEZ VOTRE ACQUISITION

---

A la fin de la vente, et si votre offre fait partie des plus élevées, nous vous demanderons (i) d'authentifier votre offre en ligne et (ii) de fournir des documents justificatifs complémentaires.

**Les ventes Agorastore sont des ventes de gré à gré.**

Une fois l'acceptation du Vendeur formulée, par courrier ou par l'intermédiaire d'Agorastore, nous vous accompagnerons jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire.

CONTACT : [manuelpillai@agorastore.fr](mailto:manuelpillai@agorastore.fr)

Pour toute question complémentaire, veuillez vous référer à [notre centre d'aide](#)

## 6 – CRITERE D'EVALUATION

---

Après la vente, les meilleures offres seront présentées au vendeur.

S'agissant d'une vente par courtage aux enchères, le vendeur n'est pas tenu de choisir le plus disant.

Son choix se portera vers le mieux disant au regard des éléments suivants :

- Le prix
- Le projet
- La certitude transactionnelle de l'offre
  
- Une audition des candidats sera organisée sur la première quinzaine de mai au siège de la CA du Val de Fensch

Durée de l'audition : 1 heure maximum

## 7 – CALENDRIER

---

- Date limite de dépôt des dossiers : 25/03/2022
- Fin d'enchères : 31/03/2022
- Audition des candidats au siège de la CA du Val de Fensch : Courant avril 2022
- Signature de l'avant-contrat : juin 2022
- Signature de l'acte authentique : T4 2022